



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél. : 418 733-4628 Fax : 418 733-8377
Courriel : ste-felicite@lamalanie.ca

AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 151 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité qui s'est tenu le lundi, 13 AVRIL 2026 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité et qu'il a été pris en considération le sujet suivant :

*Adoption-Règlement numéro 151 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Félicité au www.saintefelicite.ca.

Donné à Sainte-Félicité, ce 14^{ème} jour du mois d'avril 2026.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier